

Image not found or type unknown



## Le vendeur refuse de réparer mon appareil sous garantie

Par **Philou06230**, le **26/10/2023** à **11:18**

Bonjour,

J'ai acheté un aspirateur balai chez xxxxxxxxxx en 2019 avec la garantie de réparation pour 5 ans.

Il vient de tomber en panne de batterie (problème connu). Je l'ai donc porté chez xxxxxx en réparation puisque il est encore sous garantie.

xxxxxxx me dit qu'il n'est pas réparable car trop vieux (4 ans) et me propose un dédomagement pour en reprendre un autre d'une autre marque chez eux bien sûr !

Ils ne vendent plus mon appareil ! xxxxxxxxxx.

Cet appareil existe toujours ailleurs xxxxxxxx

Ils m'ont même envoyé un devis de réparation sans aucun détail mais d'un montant supérieur au prix d'achat de mon appareil il y a 4 ans !!!

Que pensez vous de ce procédé que je trouve "bizarre" pour ne pas dire plus !

Que me conseillez vous ?

Cordialement

Philippe xxxxxxxxxx **anonymisations CG du foun**

Par **Visiteur**, le **26/10/2023** à **12:29**

Bonjour,

<https://signal.conso.gouv.fr/>

Par **janus2fr**, le **26/10/2023** à **12:40**

Bonjour,

Une garantie de 5 ans ne peut être qu'une garantie contractuelle (la garantie légale étant limitée à 2 ans), il faut donc reprendre le contrat et voir ce qu'il couvre.

Par **Chaber**, le **26/10/2023** à **15:43**

bonjour

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11093>